

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

BONCHAMP-LÈS-LAVAL



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 18 SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie.bonchamp.les.laval@wanadoo.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

Le jeudi 22 Septembre 2022 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 16 septembre 2022, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mr COIGNARD, Mme LECHAT, Mr PELLOQUIN, Mme OZILLE, Mrs PIGNÉ, LUCAS, Mmes CHOPIN, LEFEUVRE, PARIS, Mr BARBÉ, POIRIER, Mme PINÇON, Mr LEROUX, Mme LECOURT, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mr PERTHUE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur BENOIST pouvoir à Monsieur PELLOQUIN
Monsieur BEUCHER pouvoir à Monsieur LEROUX
Madame RIAUTÉ pouvoir à Madame PINÇON
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Madame LE RIDOU
Madame DUVAL pouvoir à Madame LECOURT
Madame MELOT-RAYNAL pouvoir à Madame OZILLE
Monsieur BOURÉ pouvoir à Monsieur PERRIER

Absent : Monsieur GUYARD

Madame LECOURT est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Le procès-verbal du 30 Juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 01/07/2022 AU 22/09/2022

1. Affectation des propriétés communales : néant

2. Tarifs : néant

3. Emprunts :

Le 19/07/2022 : emprunt de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel

4. Marchés publics : néant

5. Louage de choses : néant

6. Contrats d'assurance : néant

7. Régies comptables : néant

8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :

Concession	Objet	Durée	Tarif
N° 873	Cavurne	15 ans	340,40 €
N° 874	Concession	30 ans	222,01 €

9. Acceptation de dons et legs : néant

10. Aliénation de biens mobiliers : néant

11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant

12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant

13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant

14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
29/06/2022	ZD 0048	409 000 €	Renonciation
01/07/2022	AK 0183	225 000 €	Renonciation
18/07/2022	ZI 0270	192 500 €	Renonciation
20/07/2022	AN 0224	360 000 €	Renonciation
29/07/2022	ZD 0153	245 000 €	Renonciation
30/07/2022	AK 0114	132 500 €	Renonciation
23/08/2022	AC 0076	205 000 €	Renonciation
02/09/2022	AH 0102	325 000 €	Renonciation
06/09/2022	AN 0499	350 000 €	Renonciation
06/09/2022	AO 0175	340 000 €	Renonciation
08/09/2022	AH 0107	187 000 €	Renonciation
12/09/2022	ZI 0202	287 000 €	Renonciation
16/09/2022	ZD 0128	241 355 €	Renonciation
21/09/2022	AK 0099	312 500 €	Renonciation
21/09/2022	ZI 0382	312 500 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant

16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

17. Lignes de trésorerie : néant

18. Renouvellement adhésion aux associations : néant

19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) suite aux transferts de fiscalité et de compétences

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la C.L.E.C.T approuvé à la majorité lors de sa réunion du 19 mai 2022,

EXPOSE

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie le 19 mai 2022, pour évoquer le projet de révision libre du montant des AC.

Son rapport, adopté à l'unanimité, est lié au choix d'un mode dérogatoire de révision libre du montant des attributions de compensation, dans le sens d'une minoration de 5 % pour l'ensemble des communes de Laval Agglomération. Cette minoration s'inscrit dans le cadre du nouveau Pacte financier et fiscal, lequel prévoit une procédure renouvelée de versement de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Il appartient désormais à chaque commune membre de Laval Agglomération de délibérer et d'approuver le rapport de CLECT du 19 mai 2022. Pour ce faire, chaque Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2022, soit jusqu'au 30 septembre 2022, pour adopter ce rapport à la majorité simple.

Le montant de l'AC de la commune de Bonchamp-Les-Laval au 1^{er} janvier 2022 était de 742 892 €.

Le montant de la minoration de 5% (sur la base de l'AC 2021) dans le cadre du Pacte de solidarité avec la commune Bonchamp-Les-Laval est de - 37 665 €. Après minoration, le montant des AC de Bonchamp-Les-Laval sera ainsi de 705 227 €.

Une fois le rapport adopté par l'ensemble des communes membres, les AC définitives seront votées par le Conseil communautaire de Laval Agglomération.

Il vous est par conséquent proposé d'approuver le rapport de CLECT en date du 19 mai 2022 annexé à la présente délibération, lequel détermine le montant d'attribution de compensation de notre commune pour 2022.

Ceci exposé,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie à la Communauté d'agglomération de Laval le 19 mai 2022, prévoyant une minoration libre de 5 % de l'attribution de compensation de la commune de Bonchamp-Les-Laval dans le cadre d'un pacte financier et fiscal, est adopté.

Article 2 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité : 1 contre (Mr POIRIER) et 6 abstentions (Mmes OZILLE-CHOPIN-MILLE, Mrs PERRIER-BOURÉ- PERTHUÉ).

Monsieur POISSON : il s'agit de la mise en place du pacte fiscal et financier de Laval Agglomération puisqu'il a été décidé de remettre à plat la solidarité avec certaines choses qui évoluent et qui sont légales car la loi nous y oblige et d'autres éléments qui sont sur la base d'un choix de l'agglomération. Laval Agglo a souhaité augmenter la

dotation de solidarité communautaire de 500 000 € à 1 100 000 € par différentes mesures dont la baisse pour toutes les communes de leur attribution de compensation de 5 %, ce qui permet de mettre dans le pot commun une somme supplémentaire qui sera redistribuée selon un critère mis en place par Laval Agglo et sur lequel nous n'avons pas à nous prononcer. Chaque commune doit donner son accord pour sa propre attribution de compensation. Sur le fonds, on ne peut pas s'opposer à ce qu'il y ait une solidarité plus grande. Par contre sur la répartition il y a peut-être des éléments discutables. Il y a forcément des perdants et des gagnants. Pour les petites communes il est souvent difficile de mettre en place des investissements, donc qu'il y ait une solidarité pour elles il n'y a rien de choquant. Nous avons également su le mettre en œuvre pendant longtemps avec l'école de musique intercommunale. On prenait en compte le potentiel financier des communes et Bonchamp participait beaucoup plus que si nous l'avions fait au nombre d'élèves. La nouvelle clé de répartition fait que nous aurons - 25 000 €, d'autres petites auront un peu plus et d'autres un peu moins et la ville centre est assez gagnante, on peut quelque fois le regretter.

Monsieur TRIQUET : la délibération de ce soir doit être prise par chacune des 34 communes de l'agglomération. C'est le premier volet du process de réforme du pacte fiscal et financier. Si la nouvelle DSC n'était pas mise en place, il faut savoir que l'ancienne ne pourrait plus donner lieu à versement aux communes. Elle était constituée par un montant de 500 000 € qui était lui-même subordonné à une augmentation des recettes fiscales de Laval Agglomération. Ce qui ne pourra plus être le cas, compte-tenu du passage du COVID qui a réformé les recettes économiques qui même si elles sont compensées par l'État, ce ne sont plus des recettes fiscales mais des compensations de l'État. Notre impact financier sera relativement limité. La révision des AC n'est qu'une mesure parmi d'autres qui arriveront pour ce nouveau pacte.

Monsieur POIRIER : c'est pour boucher les trous de la ville de Laval et non un soutien aux petites communes.

Monsieur POISSON : la ville de Laval est effectivement bénéficiaire. Sur les critères de répartition sur 50 % de la part, 15 % est sur l'effort fiscal, 15 % sur l'insuffisance d'excédent brut d'exploitation, 10 % sur la part des logements sociaux qui favorisent forcément la ville-centre. A une époque nous aurions voulu avoir plus de logements sociaux mais ils étaient orientés sur la ville-centre, depuis qu'il y a le PLH, ils sont répartis sur toutes les communes. L'autre c'est la longueur de voirie et là on est en train de faire vérifier car on a un décalage. J'ai regretté qu'il n'y ait pas de critère de bonne gestion comme les charges de personnel. Les critères ne jouent que sur 50 % de la somme. C'est vrai que - 25 000 € ne va pas nous pénaliser le budget même si avec ce qui nous attend (l'évolution du point d'indice, le prix des matériaux, l'énergie...), les collectivités s'interrogent sur leurs recettes de fonctionnement.

Monsieur PERRIER : vous parlez beaucoup de solidarité. Juste pour rappel, sans revenir sur le débat qui nous avait occupé en 2018, la dotation de solidarité communautaire est passée dans les autorisations de compensation et nous sommes passés de 8 millions d'euros à 500 000 €, donc on ne peut pas dire que c'est un grand pas. Ces modifications ne changent pas les inégalités qui se perpétuent depuis la création de la communauté de communes : Changé a 2,5 fois ce que reçoit Bonchamp pour moins d'habitants. Ce nouveau pacte corrige à la marge et de façon mineure. Il y a une façon très simple de faire de la solidarité de manière importante, c'est de taxer davantage les communes qui ont des potentiels fiscaux beaucoup plus élevés que la moyenne : Changé, Saint-Berthevin, Beaulieu sur Oudon et Saint-Pierre-la-Cour. Pour notre part, on ne va pas discuter sur 25 000 € alors qu'on est passé de 8 millions à 500 000 €.

Monsieur POISSON : je ne vois pas d'où viennent ces 8 millions, la dotation était à 500 000 € depuis longtemps. Il y a un historique des communes car elles avaient développé des zones industrielles au départ. Elles ont développé de l'accueil de population et créé des infrastructures, qui ne servent pas qu'à ces communes-centre. On ne peut pas du jour au lendemain répartir au nombre de la population toutes les choses, les taux d'imposition ne sont pas forcément les mêmes non plus et il y a un historique

qui doit forcément être pris en compte. Comme je l'ai dit, moi ça ne m'aurait pas choqué si c'était pour avoir une solidarité plus grande envers les petites communes, ceci étant je voterai la baisse des AC de 5 %.

Monsieur PERRIER : je n'ai pas parlé de modifier l'historique du jour au lendemain. La communauté de communes du pays de Laval est créée depuis des années. Que les choses se passent progressivement, on est d'accord mais là ça ne bouge pas et il y a des communes qui bénéficient d'une rente de situation. L'interco qui devrait être une source de solidarité, de projets communs et bien pour ces rentes de situation a moins de moyens et quand on veut faire de la solidarité, sur laquelle nous n'avons jamais refusé de participer, on est, excusez-moi l'expression, « sur des queues de poire ». Nous ne voterons pas cette délibération. Nous ne trouvons pas cette situation satisfaisante depuis 2018. Au moment de la création de la nouvelle interco, il aurait pu y avoir un vrai débat sur quelle dotation de solidarité communautaire, pour quoi faire avec quelles priorités. Avec l'ensemble des communes on aurait peut-être, s'il y avait eu des sommes mises en face, pu trouver des critères plus fiables et une cohérence plus grande dans l'action.

Monsieur POISSON : ce n'est pas nouveau, nous avons une ville-centre qui est limitée en moyens et qui cherche toujours à profiter de l'intercommunalité par la mutualisation. C'est l'esprit depuis longtemps, ce n'est pas d'aujourd'hui.

Décision modificative n°2

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2022.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

023	Virement à la section investissement	- 205 815
60612	Electricité	+ 25 000
60613	Gaz	+ 20 000
60632	Fournitures Petit équipement	+ 5 000
60636	Vêtements de travail	+ 2 500
6236	Catalogues et imprimés	+ 5 000
64111	Rémunérations principales	+ 45 000
64131	Rémunérations	+ 10 000
65311	Indemnités Maire	+ 600
65312	Indemnités Adjoints et conseillers	+ 1 700
739117	Dégrèvement taxe	+ 1 800
TOTAL		- 89 215

Recettes

6419	Remboursement sur rémunération	- 20 000
73211	Attribution de compensation	- 37 665
744	FCTVA	- 31 550
TOTAL		- 89 215

INVESTISSEMENT

Dépenses

2128	Autres agencements (Galbé)	- 21 400
2128 op 344	Projet Galbé	+ 241 400
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 16 000
2313 op 345	Rénovation résidence Les Rosiers	+ 130 000
23151	Voirie et réseaux	+ 106 734,78
TOTAL		472 734,78

Recettes

021	Virement de la section fonctionnement	- 205 815
13251 op.344	Fonds de concours Agglo	+ 100 171
1328 op. 342	Subvention CAF	+ 228 000
1641	Emprunt	+ 350 378,78
TOTAL		472 734,78

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : Cette décision prend en compte divers ajustements dans les postes de fonctionnement et la souscription d'un emprunt de 500 000 € à 2,02 % sur 15 ans.

Tarifications 2023

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances – Vie Economique – Citoyenneté – Sécurité – Laval Agglomération, vous propose d'appliquer une augmentation de 5,5 % sur les tarifs pratiqués en 2022, à compter du 1er janvier 2023 (Droit de place applicable au 1er octobre 2022)

LOCATION CENTRE CULTUREL	TARIF 2023 HT	TARIF 2023 TTC
REPAS BANQUET MARIAGE		
. Salle Océane + Cuisine + Salle du Maine		
1. Commune	881,55 €	1 057,86 €
RETOUR	327,85 €	393,42 €
2. Hors Commune	1 078,32 €	1 293,98 €
RETOUR	400,63 €	480,75 €
. Salle du Maine + Cuisine		
1. Commune	454,13 €	544,95 €
2. Hors Commune	555,40 €	666,48 €
. Salle du Maine (Sans cuisine)		
1. Commune	252,58 €	303,09 €
2. Hors Commune	307,09 €	368,50 €
VIN D'HONNEUR SANS CUISINE		
. Salle Océane		
1. Commune	278,10 €	333,72 €
2. Hors Commune	339,44 €	407,32 €
. Salle du Maine		
1. Commune	126,28 €	151,53 €
2. Hors Commune	154,77 €	185,72 €
ENTREPRISE - REUNION - CONGRES - ASSEMBLEE GENERALE		
. Salle Océane + Gradins + Ecran		
1. Commune	1 158,35 €	1 390,02 €
2. Hors Commune	1 417,80 €	1 701,36 €
. + Cuisine		
1. Commune	252,58 €	303,09 €
2. Hors Commune	309,55 €	371,46 €
ASSOCIATION - COMITE D'ENTREPRISE		
. Soirée dansante sans cuisine		
1. Commune	715,69 €	858,82 €
2. Hors Commune	876,72 €	1 052,06 €
. + Cuisine		
1. Commune	232,19 €	278,62 €
2. Hors Commune	283,52 €	340,22 €
SALLES IONESCO ET GERBAULT		
1. Commune	50,93 €	61,11 €
2. Hors Commune	103,95 €	124,74 €
LOCATION CENTRE CULTUREL		
. Location : chauffage, climatisation inclus		
Pour mise à disposition gratuite : forfait	50,31 €	60,37 €
. Options		
Nettoyage salle Océane	252,58 €	303,09 €
Nettoyage salle Le Maine	100,75 €	120,90 €
Installation (mise en place du matériel)	123,81 €	148,57 €
SALLE GALBE	TARIF 2023 HT	TARIF 2023 TTC
Journée + soirée (8h00 – 7h00)	251,09 €	301,30 €
1/2 journée ou soirée (4h00) du lundi au vendredi	147,96 €	177,55 €
Journée supplémentaire	107,61 €	129,13 €

Soirée St Sylvestre : Majoration de 20 % pour les locations de salles.

FRAIS FUNERAIRES	TARIF 2023 HT	TARIF 2023 TTC
Concession trentenaire (avec obligation de caveau)	234,22 €	
Concession cinquantenaire (avec obligation de caveau)	452,82 €	
Vente caveau	1 291,32 €	
Columbarium, Cavurnes		
Concession 15 ans	359,12 €	
Concession 30 ans	718,25 €	
Concession 50 ans	1 093,06 €	
(plaque de fermeture pour columbarium en sus fournie par la Commune)	154,05 €	
Jardin du souvenir		
Mémoration 15 ans	158,25 €	
Plaque mémoration	36,92 €	
LOCATIONS DIVERSES		
Table	3,84 €	4,60 €
Table sur tréteaux ou pliante	7,71 €	9,25 €
Chaise	0,49 €	0,58 €
Banc	0,89 €	1,06 €
Barrière métallique	3,84 €	4,60 €
Sableuse	150,05 €	
Logement F2	191,11 €	
Salle de danse complexe sportif	61,61 €	
Salle du presbytère	34,95 €	
Chambres de l'ancien presbytère (familles des résidents, stagiaires et apprentis)		
La nuit	17,47 €	
La semaine	87,42 €	
Le mois	349,80 €	
Chambres de l'ancien presbytère (autres)		
La nuit	34,95 €	
La semaine	174,87 €	
Le mois	699,61 €	
DROIT DE PLACE		
Hebdomadaire ambulant hors marché		
sans raccordement par an	120,00 €	
avec raccordement par an	150,00 €	
Marché		
Etal < 5m		
sans raccordement par an	120,00 €	
avec raccordement par an	150,00 €	
5 m ≤ Etal < 10 m		
sans raccordement par an	200,00 €	
avec raccordement par an	240,00 €	
Etal ≥ 10m		
sans raccordement par an	250,00 €	
avec raccordement par an	300,00 €	
Occasionnels		
sans raccordement	8,00 €	
avec raccordement	10,00 €	
Installation d'un équipement sur le domaine public soumis à autorisation (type distributeur)		
Forfait annuel au m²	25,00 €	

Adopté à la majorité : 5 abstentions (Mrs PIGNÉ-PERRIER-BOURÉ-PERTHUÉ, Mme MILLE).

Monsieur TRIQUET : cette délibération regroupe la révision des tarifs pour 2023 et la mise en place de différents droits de place dès octobre 2022. Jusqu'à maintenant nous n'avions qu'une seule ligne de tarifs avec une facturation au coup par coup suivant le linéaire d'occupation de l'espace public. Aujourd'hui il s'agit de proposer, comme le font la plupart des communes qui disposent d'un marché, un abonnement annuel avec une facture trimestrielle. Dans le droit de place proposé, il y a une variation en fonction du linéaire des étals et du raccordement ou non. Nous continuons d'avoir un tarif pour les occasionnels. Nous avons également une nouvelle tarification pour l'installation d'un équipement type distributeur sur le domaine public.

En ce qui concerne la tarification plus générale nous avons des augmentations de coûts comme l'ensemble des acteurs économiques sur beaucoup de secteurs : l'énergie, les rémunérations... toutes ces répercussions amènent à des augmentations sur l'ensemble des produits. Cette tarification va concerner en terme de recettes pour la plupart des professionnels. L'essentiel de nos recettes en volume est constitué par la location du centre culturel auprès des entreprises et des producteurs de spectacles. Nous devons légitimement nous poser la question de l'équilibre entre la part de l'usager et la part du contribuable. C'est en ce sens que la proposition du taux qui est faite de 5,5 % a été réfléchi, c'est le montant de l'inflation constaté par l'INSEE au 30 août. Aujourd'hui nous sommes plus près des 6 %. Pour les bonchampois, cette augmentation représente 22 € de plus pour la location de la salle Galbé pour le week-end.

Monsieur POISSON : il faut rester vigilant pour ne pas laisser les choses se dégrader.

Monsieur PERTHUÉ : nous n'allons pas revenir sur le débat que nous avons déjà eu en commission. Nous estimons que cette nouvelle hausse de 5,5 % est injuste. Nous aurions aimé une modulation de cette hausse : les 5,5 % d'augmentation sur les Angenaises ne nous posait pas de problème car c'était plus à destination des entreprises et une hausse moins forte, on avait proposé 3 % pour les particuliers. Je tiens à signaler que les autres années, nous avons des augmentations de 2 % alors qu'on n'avait pas d'inflation. L'indicateur de l'INSEE ne nous paraît pas adéquate à l'augmentation des tarifs. Les locations de salle par les particuliers ne représentent que 20 % des revenus qui servent au fonctionnement de ces salles, je ne pense pas que le but soit d'arriver à 25 %. Pour nous cette hausse est un peu trop rapide, nous aurions voulu rester autour de ces 20 %.

Monsieur POISSON : effectivement c'est le débat que nous avons eu : est-ce qu'on monte doucement et après on se retrouve peut-être pieds et poings liés parce qu'on ne peut pas laisser les déficits toujours augmenter. C'est une véritable question quand on parlait de la part du contribuable et la part de l'usager. Sur la salle Galbé, rares sont les familles qui louent 2 fois dans l'année et 80 % des gens louent pour le week-end entier même s'ils n'ont pas besoin de la 2ème journée, rien que pour ne pas rendre les clés le soir même, c'est que le tarif n'est pas trop dissuasif.

Monsieur TRIQUET : sur l'évolution de la part de location aux particuliers, il n'y a pas d'incidence : même si on la louait moins parce qu'on l'augmente ou un peu plus parce qu'on l'aurait augmenté moins, dans la masse des locations on ne passera jamais sur des mouvements qui varient de 5 % sur le volume de la salle Galbé par rapport aux Angenaises. Le prix de la location de la salle Galbé à 430 € pour le week-end reste très compétitif.

Monsieur PERTHUÉ : le débat n'était pas là. Si on veut prendre un autre exemple : les frais funéraires. Le terrain du cimetière est le même qu'il y a 50 ans, qu'est-ce qui justifie cette augmentation : le terrain reste le même, l'entretien est le même ; c'est juste d'où on part pour justifier ces augmentations.

Monsieur POISSON : pour le cimetière, l'entretien n'est pas le même avec le zéro phyto, on a beaucoup plus de charges et on va avoir l'agrandissement du cimetière. Effectivement on applique également l'augmentation sur ces tarifs, après je ne me suis pas renseigné pour savoir où on se plaçait sur les tarifs funéraires par rapport aux autres communes.

Monsieur PERRIER : je ne veux pas alourdir le débat, mais pour la tarification ce serait bien d'avoir une cohérence. L'énergie, les charges de personnel augmentent, donc qu'il y ait une augmentation par rapport à ça c'est justifié mais avec les frais funéraires quelle cohérence ? Depuis que je suis élu, quand il n'y avait pas d'inflation, tous les ans on augmentait de 2 %.

Monsieur POISSON : le personnel intervient partout même au cimetière avec le zéro phyto le désherbage prend plus de temps.

Monsieur PERRIER : le zéro phyto n'est pas dû à l'inflation.

Monsieur POISSON : la collectivité ne peut rester sans réagir par rapport à des hausses qui sont là. Après on a toujours augmenté effectivement, on s'est toujours basé sur le point d'indice. On avait aussi un autre indice qui nous était donné par l'AMF, c'était l'indice du panier du Maire qui prenait vraiment les charges qui concernaient les collectivités et des fois on en était loin.

Monsieur TRIQUET : juste pour compléter par rapport aux 2 %, j'ai juste 3 années en arrière mais en 2019 nous n'avions augmenté que de 1,6 %.

Monsieur PERRIER : nous ne sommes pas opposés à toute augmentation mais je pense que plus on sera cohérent et capable d'expliquer ces augmentations mieux ce sera compris par le conseil déjà mais surtout par les utilisateurs et ceux qui paient des impôts.

Monsieur POISSON : les gens voient bien la hausse que nous avons actuellement et nous sommes capables de l'expliquer. Quand on voit nos charges évoluer, on aura des questions à se poser : plus les charges de fonctionnement augmenteront et moins nous aurons d'autofinancement et dans ces cas là qu'est ce qu'on fait ? Moins d'investissements ou est-ce qu'on les étale dans le temps ? Les gens n'accepteront pas non plus qu'on aille sur les hausses d'impôt pour maintenir tout au même niveau.

Monsieur PERTHUÉ : j'ai une dernière remarque : votre justification est : « nos autres charges ont augmenté donc on augmente les tarifs des locations », je ne comprends pas.

Monsieur POISSON : on est bien obligé de faire attention à nos recettes car sinon le fossé se creusera.

Dénomination d'une rue : lotissement « la Chambrouillère IV»

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

Par délibération du 29 juin 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer des noms de rues au lotissement de la Chambrouillère IV.

Or, une voie supplémentaire doit être créée pour l'accès à l'ilôt B des logements sociaux.

Il vous est proposé de lui attribuer le nom suivant :

- rue Jean-François Le Breton

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : les noms de maires ayant été épuisés, il est proposé de dénommer cette rue Jean-François Le Breton qui est un artiste bonchampois.

Madame MILLE : nous étions déjà intervenu pour déplorer qu'il n'y ait aucun nom de femme. Nous avons une proposition à vous faire : pourquoi pas la 1ère femme conseillère municipale à Bonchamp.

Monsieur POISSON : c'est trop récent car la 1ère conseillère municipale date de 1971. Nous avons bien entendu votre demande et nous aurons d'autres rues à dénommer dans les prochains lotissements.

Monsieur PERRIER : comme pour la dénomination des autres rues, il faut que ce soit expliqué.

Monsieur POISSON : sur les plaques de rues, il y aura bien l'explication de qui était cette personne avec les dates.

Territoire d'énergie Mayenne : Projet éclairage public lotissement de la Chambrouillère

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maîtrise d'oeuvre	Participation de la commune
6 000 €	1 500 €	360 €	4 860 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'oeuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues pourra être demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne,
- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes au compte 605.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : cette délibération concerne le lotissement de la Chambrouillère, les tranches 2 et 3. Il s'agit d'une remise en état de quelques éclairages (19 luminaires). Même s'il n'y a pas eu rétrocession du lotissement, on se doit d'éclairer les voies mises en circulation du fait de l'habitat occupé. Les 3 autres délibérations correspondent aux investissements mis sur le budget 2022 qui sont dans la cohérence de la rénovation énergétique. C'est un programme sur 5ans à hauteur de 350 000 €.

Territoire d'énergie Mayenne : Projet éclairage public Impasse des Eglantiers

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maîtrise d'oeuvre	Participation de la commune
9 000 €	2 250 €	540 €	7 290 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'oeuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues pourra être demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	7 290 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 2041582
--	---------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Territoire d'énergie Mayenne : Projet éclairage public Impasse et rue de la Guinefaudière

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maîtrise d'oeuvre	Participation de la commune
8 000 €	2 000 €	480 €	6 480 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'oeuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues pourra être demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	6 480 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 2041582
--	---------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Territoire d'énergie Mayenne : Projet éclairage public lotissement de Noizement – Bois Hédin

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maîtrise d'oeuvre	Participation de la commune
72 000 €	18 000 €	4 320 €	58 320 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'oeuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues pourra être demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	58 320 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 2041582
--	----------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Laval Agglomération : notification du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

La Chambre Régionale des Comptes a transmis à Monsieur le Président de Laval Agglomération son rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté d'agglomération pour les exercices 2016 et suivants ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Conformément à l'article L.243-8 du code des juridictions financières, ce rapport doit être présenté aux communes membres.

Il vous est proposé :

- de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte.

Monsieur PERRIER : je trouve que c'est important pour un fonctionnement régulier et démocratique d'une collectivité, encore plus lorsqu'il s'agit d'une intercommunalité dans laquelle nous ne siégeons pas en tant que minorité. On se félicite de la bonne capacité financière. On ne peut pas aborder tous les sujets, mais je veux revenir sur un point qu'on a évoqué en début de conseil La Chambre Régionale des Comptes demande que les relations financières avec les communes doivent être plus lisibles, plus développées en matière de solidarité et mieux coordonnées sur le territoire. La Chambre nous donne raison sur nos interventions en 2018, elle constate que la fusion entre l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire ne pose pas de problème de régularité mais interpelle en matière d'équilibre financier entre l'EPCI et ses communes et entre les communes elles-mêmes. La Chambre constate que les ajustements possibles pour des communes disposant d'un potentiel financier par habitat supérieur de 20 % au potentiel financier moyen n'ont pas été utilisés alors que ce serait là un réel acte de solidarité communautaire. La Chambre constate également que le conseil de développement ne fonctionne plus depuis 2018 alors que c'est obligatoire et ouvert aux représentants de associations, syndicats, chambres consulaires avec des personnes qualifiées choisies pour leur expertise. C'est une structure citoyenne, on ne les fait pas fonctionner je trouve ça dommage. Dans l'ex Pays de Loiron le comité de développement fonctionnait très bien donc nous souhaitons qu'il soit relancé sur l'ensemble du nouveau territoire de l'agglo.

Monsieur POISSON : je ne sais pas si vous allez trouver du monde pour le relancer. Il était composé d'anciens élus donc je ne vois pas bien l'intérêt de recycler d'anciens élus. Après on multiplie tellement de réunions dans Laval Agglomération et c'est très compliqué pour les petites communes qui n'ont qu'un seul représentant même s'ils ont des conseillers municipaux. En plus les réunions sont en journée, c'est assez lourd.. L'ensemble des maires peut être présent aux bureaux communautaires. Après on peut débattre d'une solidarité plus grande mais j'ai tendance à dire que l'agglo doit être là pour faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire tout seul. Après aller plus loin, la crainte est que les choses partent à une échelle supplémentaire et que l'on perde la réalité du terrain ou la proximité de la vie associative et locale.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur PERRIER : lors de conférence des territoires de mardi dernier, nous avons vu le plan routier départemental et nous avons été très étonné car l'échangeur est présent mais pas la route d'accès à partir de la RD 57. Nous sommes intervenus car on ne peut laisser faire cet échangeur sans que cette bretelle soit mise en place sinon c'est le bazar sur Argentré, sur Bonchamp et sur la RD 32. On sait bien que pour faire ce type de route il faut pas loin de 10 ans

Monsieur POISSON : c'est pas faute de l'avoir réclamé. Je l'ai demandé au COPIL et ça n'était pas dans le compte-rendu. j'ai renvoyé un mail pour le demander mais ça n'a toujours pas été mis.

Monsieur PERTHUE : Monsieur Richefou a fait l'étonné de ne pas savoir pourquoi elle n'était pas dans le nouveau projet alors qu'elle était dans l'ancien. Il a dit qu'il se renseignerait.

Monsieur POISSON : je ne sais pas pourquoi elle a été enlevée au niveau de l'Agglo. Le PRD est construit avec les EPCI qui valident ce qu'il y a dedans, le Département ne fait que ce qui a été validé avec les EPCI concernées. Il y a donc un plan départemental routier par EPCI sur le département. Cette bretelle est une évidence en plus il y a déjà le rond-point pour accueillir la voie.

Monsieur PERRIER : dès qu'on a l'avis de l'autorité environnementale ça va aller vite après donc s'il faut faire une intervention en commun, on est partant pour tout, pour ne pas laisser l'échangeur se faire sans la bretelle.

Monsieur POISSON : effectivement cette bretelle est indispensable d'abord pour éviter le trafic dans Bonchamp et Argentré mais aussi pour faire un contournement interne. Le Président m'a dit qu'il était d'accord mais ça ne bouge pas. Il n'y aura jamais de contournement au Sud de Laval donc il faut au moins qu'au Nord on y arrive. Au prochain conseil on peut valider un courrier.

COMPTE RENDU COMMISSION COMMUNICATION LE 19 SEPTEMBRE 2022

Présents : Fabienne LE RIDOU - Isabelle OZILLE - Isabelle PARIS - Isabelle LEFEVRE - Nathalie PINCON -Manuela PIGNEAU-

Excusés : Marlène RIAUTE --Anne-Marie MILLE - Janick LECHAT - Jonathan BOURE - Gwenaël POISSON

1/ PROCHAINE PARUTION DU « BONCHAMP INFOS »

La Une : photo site de Galbée avec infos de la semaine de la prévention routière

Page.3

Infos municipales

Du 3 au 8 octobre 2022 : Semaine de la Prévention routière à Bonchamp

Page.4-5

Urbanisme

Zone de Galbé, le poumon vert de la ville : Démarrage des travaux le 3 octobre

Page.6-7-8

Vie économique

- Une nouvelle offre de marché : Tous les jeudis de 15h30 à 19h sur la Place de Diedorf (derrière les Angenoises)
- Commerces et Artisanat : ils s'installent à Bonchamp
 - Sylvie Sablé, nouvelle coiffeuse à domicile
 - Guillaume Corbelin, Plâtrier, plaquiste
 - Franck Sannier propose des plats cuisinés rue de la Faux
 - L'enseigne Broc'n s'installe route du Mans
 - Anne Avranché-Cottureau (Eveil de soi) : Somatopathe et hypnose, accompagnement et développement personnel
 - La Fleuriste Atelier d'Elisa transférée au 11 rue Charles de Gaulle

Page.9

Vie sociale

Repas du CCAS le jeudi 17 novembre 2022 à 12h : Inscrivez-vous !

Page.10

Vie culturelle

Prochains rendez-vous aux Angenoises :

- Jeudi 20 octobre à 20h -**La Légende de Tsolmon**- Théâtre musical jeune public
- Vendredi 4 novembre à 20h30 et Dimanche 6 novembre à 16h : Coup d'Choeur présente son nouveau spectacle en chansons - **Faut qu'ça bouge !-**
- Exposition à la médiathèque : **Uramado, le réveil des Tanukis**, jusqu'au 30 novembre 2022

Page.11

Vie associative et tribune libre

- L'Association Le chemin du sourire intervient auprès des enfants malades
- Marché de Noël le dimanche 4 décembre 2022 avec Animations Loisirs Bonchamp
- Tribune libre

Affiche journée citoyenne du 1^{er} octobre

Distribution : le 29 septembre 2022

2/ POINT BUDGET

Historique : Janvier 2021

Mise en place de 5 publications du « Bonchamp infos » de 5 bulletins de 8 à 12 pages en lieux et place de de 2 bulletins de 28 pages + 2 suppléments.

Aujourd'hui : l'objectif du nombre de parutions pour 2022 était de 4 publications du « Bonchamp infos » de 12 pages

Un numéro supplémentaire a été décidé pour permettre la présentation et le phasage des travaux de Galbée.

Le nombre d'exemplaires a augmenté fortement en 2 ans par suite des nombreuses constructions réalisées sur notre ville et 3150 exemplaires sont à prévoir pour cette parution de septembre 2022

Pour l'année budgétaire à venir : surveiller le coût d'une parution du magazine au format actuel en prenant compte de l'augmentation du papier et du nombre d'exemplaires.

Question qui sera abordée lors de la prochaine réunion de novembre avec les chiffres 2022

PROCHAINE REUNION pour le : BONCHAMP INFOS / LE 7 novembre 2022 à 18H30
pour une distribution le 24 novembre 2022

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénaél POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séance du 30/08/2022,

1 Emploi

1-1 Présentation des espaces Emploi,

1-2 Présentation des clauses d'insertion dans les marchés publics.

2 Foncier

2-1 Approbation des nouvelles dispositions financières relatives à la commercialisation du foncier économique,

2-2 Point sur les projets accompagnés en mai-juin-juillet dans le cadre des prêts d'honneur,

2-3 Subvention du Réseau Entreprendre pour la réalisation d'un BOOTCAMP.

3 Innovation

3-1 Avenant n°6 au contrat de DSP Très Haut Débit,

3-2 Présentation du rapport annuel de la DSP Très Haut Débit.

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 06/01, 10/02, 03/03, 07/04, 28/04, 19/05, 23/06 et 31/08/2022, pas de compte-rendu

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séances des 05/01, 09/02, 23/02, 06/04, 27/04, 25/05, 22/06 et 31/08/2022, pas de compte-rendu

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 28/06/2022,

Visite de la digue d'Olivet

Les élus ont participé à cette visite animée par Delphine Gastineau conseillère en énergie.

1 Point d'étape conseillers en énergie

Bilan et perspectives avec S. Landré et D. Gastineau..

2 Point d'avancement Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Méthodologie du PAT avec A. Despres.

Mettre en place un cadre favorable pour établir une culture commune sur les concepts clés de l'alimentation durable, PAT

Définir collectivement l'ambition politique et la dimension transformatrice souhaitée pour le PAT - l'emblème du PAT de Laval agglomération,

Réaliser en parallèle un diagnostic territorial pour mieux connaître les singularités du territoire, les acteurs et identifier les freins et leviers présents,

Valider la méthode de travail avec les élus et parties prenantes ainsi que le schéma de gouvernance,

Déterminer enfin quel plan d'action mettre en place à la lumière de ces éléments et de la concertation réalisée selon la gouvernance établie.

Temporalité : entre juin & décembre 2022 pour une élaboration des actions en février 2023

3 Information Bois de l'Huisserie & CIN

-Schéma d'accueil du public : Les enjeux de la stratégie d'action :

Proposer un accueil de qualité en diversifiant et en améliorant l'offre existante,

Encadrer les pratiques actuelles et futures afin de garantir la protection de la biodiversité et la qualité paysagère du site,

Sensibiliser le plus grand nombre à la protection de l'environnement par la découverte ludique et pédagogique de la forêt, de la faune, de la flore ...

Programme : Le 5 septembre 2022 de 18h à 20h : Atelier avec pour objectif : Présentation des enjeux / Echanges sur les objectifs et zones à traiter, Brainstorming sur les propositions d'actions

Invitation à venir: personnes rencontrées en entretien individuel + membres du COPIL + élus / services / associations ayant un intérêt pour le bois de l'Huisserie.

Septembre 2022 : Présentation de la stratégie en bureau communautaire

Octobre 2022 : Proposition de plan d'actions Cotech / Copil

Fin 2022 : Validation du plan et chiffrage associé.

-Fermeture des bâtiments A à F

-Déménagement du pôle Animation le 4 juillet dans la maison forestière (pas d'expo d'été / un circuit pédagogique / pas d'accueil de groupes en couvert),

-Marché en cours pour la réalisation des travaux de renforcement du bâtiment A,

-Réflexion à mener sur le Centre d'Initiation à la Nature en lien avec le schéma d'accueil.

4 Information PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)

Planning 2022 :

Juin-Septembre 2022 : Définition de la stratégie,

Septembre-Octobre 2022 : Co-construction du programme d'actions

Octobre-Novembre 2022 : Déterminer la méthode de suivi et d'évaluation

Décembre 2022 : Validation et adoption du PCAET

5 Point prévention

Succès du défi « Foyer zéro déchet », réel intérêt de poursuivre ce type d'opérations.

Les événements 2022 à venir :

Exposition « Océan et mers plastifiées » au zoom avec inauguration le 22 octobre à 10h,

Journée du réemploi envisagée le 15 octobre.

6 Point déchetteries

Des propositions de changement de jours d'ouverture et d'horaires ont été faites pour certaines déchetteries dans un souci d'optimisation et d'harmonisation. Les maires des communes concernées souhaitent poursuivre les discussions.

Concernant Bonchamp, les jours et horaires actuels d'ouvertures sont le lundi apm, mardi journée, mercredi apm, jeudi fermée, vendredi et samedi journées et dimanche fermée.

Proposition de changements, les nouveaux jours et horaires d'ouvertures sont le lundi fermée, mardi journée, mercredi journée, jeudi fermée, vendredi et samedi journées et dimanche fermée.

Séance du 30/08/2022,

1 Déchets

1-1 Refonte des circuits de collecte (intervention partenaire),

1-2 Schéma directeur déchets,

1-3 Exonérations de TEOM,

1-4 Point prévention et collectes,

1-5 Point communication,

1-6 Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021.

2 Gémapi

2-1 Rapport JAVO 2021,

2-2 Rapport Emée 2021,

2-3 Rapport Oudon 2021,

2-4 Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'EPTB Vilaine.

3 Agriculture / Alimentation

3-1 Subvention Agriculture AEDERM,

3-2 Point d'étape PAT.

4 Questions diverses

V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séance du 31/08/2022,

1 Renouveau de l'adhésion à Mayenne culture à hauteur de 50 €

2 Convention de partenariat entre la ville de Laval - Laval agglomération – Le Théâtre de Laval et l'association K-Danse Laval pour l'organisation du Festival « Jeunes 2 Karactère » (J2K) : Ce Festival permet d'organiser des actions transversales avec différents services de la collectivité (éducation, jeunesse, maisons de quartiers, centre de loisirs...), d'aborder des thématiques sociétales (handicap, migration, langage des signes, identité, parentalité, violence...), de toucher les lavallois de tous âges (enfants en centre de loisir, collégiens, lycéens et tout le public). Le Festival se déroule du 17 au 23 octobre 2022 dans divers lieux : l'Avant-Scène, le Théâtre, la salle polyvalente, la Soomam. Laval agglomération s'engage, via le Conservatoire à rayonnement départemental, à participer au financement à hauteur de 3 280 €

3 Présentation de la saison culturelle du Conservatoire de Laval – Programmes d'actions culturelles du 6 septembre 2022 au 6 juillet 2023 : Organisation de concerts, spectacles, conférences, ouvert à tout public, pôle Bonchamp spectacle autour des Reflets du cinéma ; organisation de stages, master class, ateliers, spectacles.

4 Don parc instrumental de l'orchestre à l'école de Martonne par l'association des Amis de la musique St Berthevin Laval agglomération : proposition sans contrepartie financière de Laval agglomération

5 Demande de subvention au Conseil départemental de la Mayenne dans le cadre de l'appui spécifique aux bénéficiaires du RSA ayant un projet ou une activité artistique : pour 2022, Laval agglomération sollicite une subvention de 7 497 €.

6 Convention de partenariat – Participation des élèves du Conservatoire de Laval agglomération à l'Académie d'Orchestre de l'orchestre National des Pays de la Loire – Saison musicale 2022-2023 : l'objectif est d'accueillir des élèves du Conservatoire de Laval agglomération en les plaçant aux côtés des musiciens de l'ONPL le temps d'une série de concerts de saison dans des conditions presque similaires à celles des professeurs, de les accompagner pédagogiquement et artistiquement afin de leur donner une expérience concrète des réalités du métier de musicien dans un orchestre national. L'Académie se déroulera entre septembre et novembre 2022. Cette année 2 élèves participent : un clarinettiste et un trompettiste.

7 Demande de subvention à l'Etat (DRAC des Pays de la Loire) portant sur le fonctionnement du Conservatoire de Laval agglomération et le dispositif multipistes : soutenir le dispositif multipistes qui permet le développement d'actions de médiation et du plan choral (pratique du chant choral dans les écoles) une aide de 13 000 € est sollicitée.

8 Ateliers de pratique artistique et théâtrale, danse et modèles vivants - Convention Laval agglomération : plusieurs conventions Association Anima, Compagnie Bretelle et Garance, Association Eldorado, Compagnie Quat-Z-yeux.

9 Partenariat avec le Centre hospitalier 2022-2023 : un projet danse et handicap intitulé « Corps et mouvement en partenariat avec le théâtre, le service Médecine Physique et de Réadaptation et l'hôpital de Jour ainsi que des ateliers danse et musique mis en place au sein de l'hôpital. Ces ateliers sont dispensés gracieusement par la mise à disposition d'enseignants du Conservatoire.

10 Réseau LA Bib – Programme action culturelle 2022-2023 : La saison culturelle du réseau des bibliothèques de l'agglomération s'organise autour d'un temps fort à l'automne puis au 1^{er} semestre d'une série de rendez-vous récurrents et d'événements ponctuels conçus au fil des opportunités et de l'actualité des acteurs locaux et des établissements. En 2022, la thématique retenue, l'art et l'eau, permet une collaboration innovante avec les musées de Laval. Chaque bibliothèque accueillera une œuvre issue des réserves des musées. Une exposition est prévue de novembre à janvier 2022. Rencontres Pris Bull Gomme 53 en mars 2023. Un soutien du Conseil départemental à hauteur de 7 000 € est prévu dans le cadre de la convention culturelle départementale.

11 Réseau LA Bib : lancement d'une étude des publics en amont du contrat territoire lecture : projet de contractualisation avec la DRAC Pays de la Loire afin de développer le réseau lecture publique par le biais d'un Contrat Territoire Lecture (CTL). Les premières estimations donnent un montant total de l'étude à 10 000 € TTC, financé à 50 % par la DRAC. Les crédits seront pris dans le budget global du réseau LA Bib.

12 Point sur le QUARANTE : La rentrée ne se fera pas à la date initiale. Seuls les services administratifs ont déménagé dans l'enceinte du Quarante, sinon les sites de Laval sont réquisitionnés pour les cours. La Commission de sécurité doit passer début octobre.

VI - SPORTS

Élus siégeant : Pascal PIGNÉ, Patricia CHOPIN

Séances des 02/02, 05/04, 26/04, 24/05 et 21/06/2022, pas de compte-rendu,

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élue siégeant : Josiane CORMIER

Séance du 20/06/2022, pas de compte-rendu

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 31/08/2022,

Finances

1- Notification par l'Etat du FPIC 2022 l'enveloppe globale diminue de 56 144 € (Agglo +37 292 et Communes – 93436 €) soit une baisse de 2%. La répartition de droit commun impacterait fortement les communes (Bonchamp -4309 € soit -5%). La solution de maintenir l'enveloppe au niveau de 2020 (solution adoptée en 2021) n'est pas considérée comme « pérennisable » : il est proposé d'impacter la baisse sur les communes à hauteur de la baisse générale soit 2% équilibrant ainsi 50/50 l'impact sur l'Agglo et les communes (impact Bonchamp -1491€).

2- FPIC : intégration du fonds de concours 2020-2023 non utilisés par les communes de -1 500 habitants dans le FPIC.

3- Extension du périmètre du versement mobilité (taxe transport sur les salaires) à l'ex CCPL au 01/01/2023.

4- Présentation du bilan financier 2021 de la Mutualisation entre Agglo et Ville de LAVAL (solde de la dette Ville envers l'Agglo =950K€).

Autres Informations

5- Création groupement de commandes (spécifique aux travaux de fouilles projet place du 11 novembre)

6- Fonds de concours : présentation des demandes des communes (dont Bonchamp 100 171 € pour l'Aménagement Galbé)

IX - CONSEIL d'EXPLOITATION des REGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 15/09/2022,

-Nouveau référentiel RH pour les agents de droit privé : Suite au transfert des compétences eau et assainissement à Laval Agglomération, deux régies à autonomie financière ont été créées au 1er janvier 2017 : l'une pour le service public d'eau potable, et l'autre pour le service public d'assainissement. Au sein de ces deux régies, les agents de droit public qui ont été transférés avec les compétences cohabitent avec les salariés de droit privé qui ont été recrutés au sein des régies depuis le 1er janvier 2017. Le référentiel précise donc toutes les règles applicables aux agents salariés de droit privé depuis leur date de recrutement, des régies autonomes de l'eau et de l'assainissement de Laval Agglomération. Ces règles ont été définies à partir des règles en vigueur au sein de Laval Agglomération.

-RPQS 2021 : Présentation du rapport d'activités

-Modification des règlements des services

-Protection de la ressource

-Points divers: Périmètre des régies en 2026

Projet Usine des eaux

Délibérations pour le Conseil d'exploitation :

- Convention avec la SNCF concernant les travaux de renouvellement de réseaux : Le projet concerne la pose d'une conduite d'eau potable Ø500 mm avec un fourreau acier Ø800 mm entre la nouvelle usine de production d'eau traitée et les réservoirs de stockage.
 - Subventions pour le projet de Pharmaciens sans frontière : L'association Pharmaciens Sans Frontières 53 a déposé un dossier de demande d'aide auprès du service de l'eau et de l'assainissement en 2022 pour les travaux suivants, qui seront réalisés en 2023:
 - Création d'1 forage, avec un réservoir et d'1 bloc de latrines à 3 cabines sur la commune de Dieri, pour un montant total prévisionnel de 38 030€
 - Création d'1 forage et d'un bloc de 4 latrines sur la commune de Diossogo, pour un montant total prévisionnel de 38 030€
- En incluant les dépenses de sensibilisation de la population, de suivi et d'évaluation finale du projet, le coût total de ce dernier s'élève à 86 708€. Les communes du Burkina Faso concernées participent à hauteur de 5% du coût des ouvrages. Une subvention a aussi été demandée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Convention FSL : La présente convention a pour objet de définir les conditions de participation de Laval Agglomération, service des eaux, au dispositif de maintien du service public de l'eau pour les personnes et les familles en situation de précarité.
 - Approbation des règlements des services,
 - Candidature au Contrat Territorial Eau Mayenne.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales : prochaine réunion de la commission Enfance-Jeunesse le 27 septembre pour le bilan des camps et le 13 octobre avec la commission restauration. Scolaire : effectifs dans les différentes écoles : maternelle 119 élèves, Bono Campo 273 élèves et Nazareth 205 élèves.

Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports : commission travaux : Galbé : 1ère réunion de chantier le 16 septembre pour un début de travaux le lundi 2 octobre pour une durée de 6 mois, le chantier sera interdit aux usagers pendant la durée des travaux. Programme Mayenne Habitat : arrivée des engins de terrassement et modification du sens unique de circulation de la rue de la Perrière. Programme Procivis : début des travaux retardé début janvier dû à des lots restés infructueux. Route du Mans : vitesse limitée à 70 au lieu de 90 km/h. Démontage de la tyrolienne à Galbé. Travaux de voirie au pignon du Grenier à sel. Prochaine réunion de la commission le 5 octobre à 20H30. Commissions Sports : toiture de la salle D rénoverée, succès et satisfaction des associations lors du forum, mise en veille de la section Judo pour un an faute de professeur et de la démission du bureau.

Commissions Culture-vie associative-communication : Culture : nouvelle plaquette des Angenoises distribuée fin août, prologue du chaînon manquant le 16 septembre, prochain spectacle le 30 septembre. Médiathèque : exposition Uramado du 6 septembre au 30 novembre. Comité de jumelage : déplacement à Diedorf de 12 jeunes cet été. Communication : distribution du bulletin infos le 29 septembre. Patrimoine : conférence sur Napoléon le 14 septembre par Emmanuel de Waresquiel. Laval Agglomération : la RATP retenue pour la nouvelle délégation du service public pour le transport et la mobilité.

Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération : compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Visite quartier des Vignes le 17 septembre 2022. Journée citoyenne le 1^{er} octobre avec 50 personnes inscrites. Semaine sur la prévention routière du 3 au 8 octobre. Commerce : 1ère édition du marché du jeudi le 22 septembre.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 8 novembre 2022 à 20H30.

La séance est levée à 23H00.

La Secrétaire de séance :
Rachèle LECOURT



Le Maire :
Gwénaél POISSON

